REPUBLIQUE DU CAMEROUN **PAIX – TRAVAIL – PATRIE**

DECRET N° 2016/215 **DU** 28 AVR 2016
portant nomination du Délégué Permanent de la République du Cameroun auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) à Paris.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;
VU le décret n° 87/1198 du 07 septembre 1987 portant organisation des Services Extérieurs Permanents du Ministère des Affaires Etrangères ;
VU le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
VU le décret n° 2013/112 du 22 avril 2013 portant organisation du Ministère des Relations Extérieures,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Monsieur **Samuel MVONDO AYOLO** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Délégué Permanent de la République du Cameroun auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) à Paris.

ARTICLE 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la règlementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

YAOUNDE, le 28 AVR 2016

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

PAUL BIYA